

## SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

Convocations adressées le neuf janvier deux mil dix-neuf à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par l'adjoint au maire agissant par suppléance, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Adjoint au Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Sandrine HAMON, Franck FOURNIER, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Marie-Françoise BOURGEOIS, Michel BELLIER, Franck GAUTEUR, Thomas JEANNEAU, Emmanuelle CLAIRET, Colette SEYEUX, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusé : Anthony FOURNIER

Madame Christine DE PONTFARCY a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

---

*Une minute de silence est observée en hommage à  
Jérémy LEROY, Adjudant-Chef, Chef du Centre de Secours de Quelaines Saint-Gault,  
décédé le 15 janvier 2019..*

---

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'UNANIMITE, sous réserve de modifier le montant du bilan du téléthon indiqué par Mme Sauvé : il s'élève à 707 € au lieu de 716 €

---

### **2019001 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

#### **Présentation : Laurent LEFEVRE**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en mairie ; il vous est demandé de vous prononcer sur cette déclaration :

- 2019-001- Section AB n° 200 – 10 rue de Bretagne :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle désignée ci-dessus.

### **2019002a) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

#### **Présentation : Laurent LEFEVRE**

M. Lefèvre rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

#### **Article L 1612-1**

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du*

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**  
(Budget principal)

Budget principal :

Prog 1512	2313 - Vestiaires foot	10 000,00 €
Prog 1603	202 - PLU	5 000 00 €
Prog 1604	2031 – Frais d’insertion	3 000,00 €
Prog 1604	2031 – Frais d’études	5 000,00 €
Prog 1801	2188 – Equipements divers	1 227,00 €
Prog 1802	2313 – Locaux cuisine/RA	4 000,00 €
Prog 1804	2152 – Voirie	10 000,00 €
Prog 1805	2111 – Terrains nus	10 000,00 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>ADOpte à l’UNANIMITE.</b>		
Prog 1810	21758 – Panneaux lumineux	20 000,00 €
Pour le programme 1810, le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>ADOpte à LA MAJORITE (1 contre)</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>68 227,00 €</b>

Les crédits ci-dessus seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Budget résidence autonomie :

Prog 1802	2313 – Travaux de réhabilitation	3 600,00 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>ADOpte à l’UNANIMITE.</b>		

Les crédits ci-dessus seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

**2019002b) – BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Suite au transfert de la compétence Eau à la communauté de communes du Pays de Craon, il convient de régulariser le montant des allocations compensatrices versées à ce titre, soit + 7 210 €/an.

Les écritures suivantes vous sont proposées (sans changement de l'équilibre général du budget) :

**Budget Principal :**

	Fonctionnement
739211 – Allocations compensatrices pour la communauté de communes	7 210,00 €
022 – Dépenses imprévues	- 7 210,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l’UNANIMITE.**

## **2019003 – RESIDENCE AUTONOMIE – Augmentation du temps de travail (poste de responsable)**

### **Présentation : Hugues GENDRY**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant que la responsable de la résidence autonomie a accepté l'augmentation de son temps de travail (poste à temps complet) ;

Considérant la saisine du Comité Technique,

Considérant l'acceptation de l'agent,

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** :

- **DECIDE** l'augmentation du temps de travail de la responsable de la résidence autonomie (grade assistant socio-éducatif) pour le porter à 1607 heures annualisées (au lieu de 29 heures hebdomadaires actuellement).
- 
- **AUTORISE** l'Adjoint au Maire agissant par suppléance à signer tous documents afférents à la présente décision.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

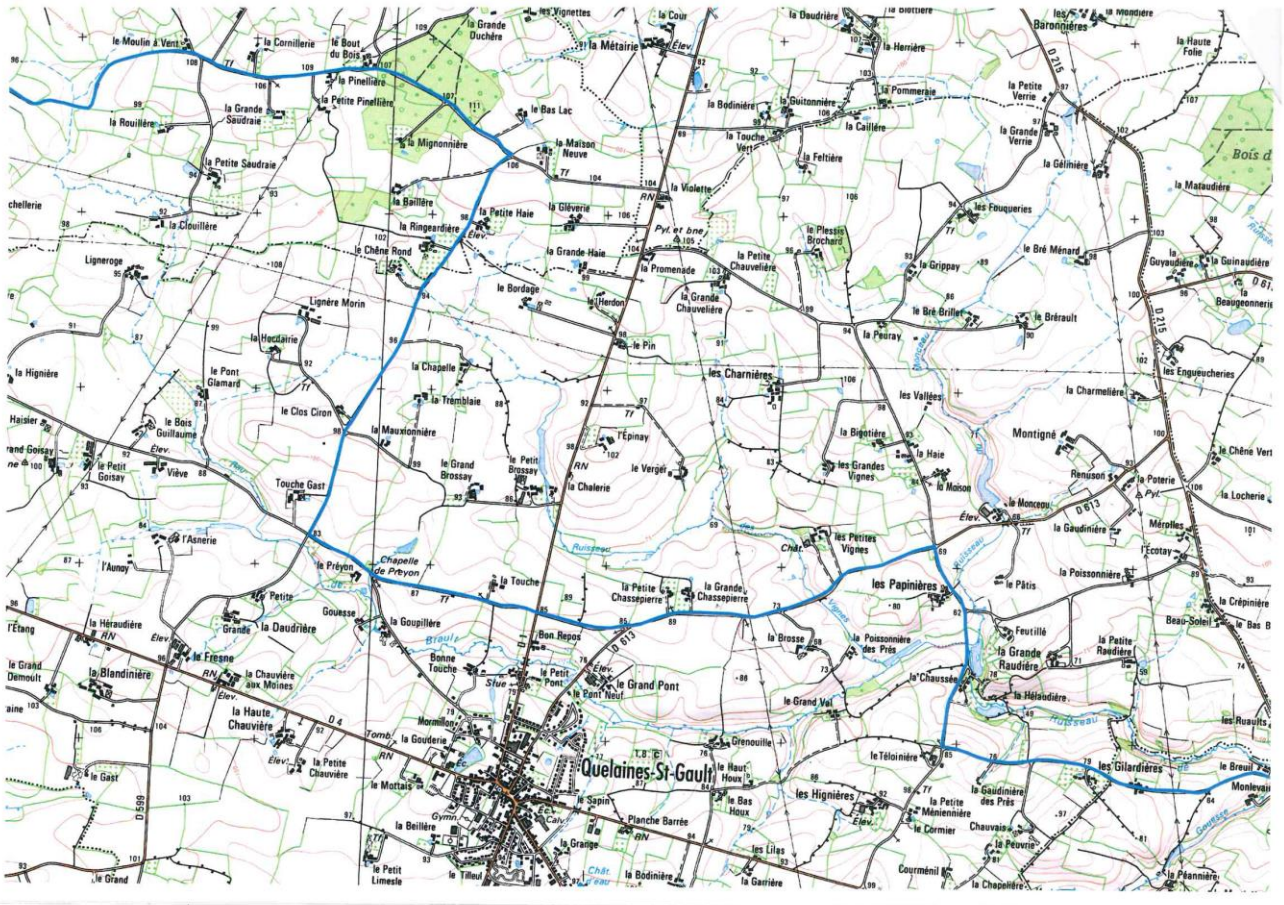
*Abstention : Laurent LEFEVRE*

## **2019004 – SCHEMA VELO DEPARTEMENTAL – Décision sur les tracés définitifs**

### **Présentation : Laurent LEFEVRE**

En plein essor depuis plusieurs années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des consommateurs français et étrangers. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, d'équipements et de services. C'est pourquoi, Mayenne Tourisme, conjointement avec le conseil départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional.

Les tracés concernant la commune de Quelaines-Saint-Gault sont éligibles au schéma régional et ne nécessitent pas d'aménagements complémentaires. Il vous est demandé de vous prononcer sur les tracés proposés.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE émet un avis favorable à ce tracé, également validé par le service Environnement-Voirie de la communauté de communes du Pays de Craon.

## **2019005 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### **2019005a) – Gestion de l'Espace – Présentation : Hugues GENDRY**

#### **Acquisition de terrain :**

Mme Laigneau a fait connaître en Mairie qu'elle voulait vendre la parcelle n°277. Un petit chemin pédestre était mis à disposition de la commune pour faire la jonction du lotissement du Pont Neuf à la route d'Origné « face à la station d'épuration ». Mme Laigneau propose à la commune de donner une bande du terrain de largeur de 3 mètres pour l'euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre resteraient à la charge de la commune.

La commission propose de faire l'acquisition de cette bande de terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE ADOPTE la proposition de la commission. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

#### **Aménagement de la route d'Origné :**

Pour faire suite à ce chemin pédestre, la commission propose d'aménager le côté droit en descendant la route d'Origné avec un trottoir, et de reboucher le fossé et enlever la plisse d'herbe jusqu'à l'impasse du vélodrome pour mettre en sécurité les habitants de cette route et en plus cela ferait la continuité du chemin pédestre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE ADOPTE la proposition de la commission. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

## 2019005b) – Culture-Sports – Présentation : Thomas JEANNEAU et Franck GAUTEUR

- **Bulletin Municipal** (Présentation : Thomas JEANNEAU)

Même présentation que l'année dernière.

Les thèmes abordés seront :

- Le mot du futur maire.
- Le conseil municipal en photo, plus la présentation de ses membres.
- Une page horaire regroupant tous les services de la commune.
- Une page tarif sur les services proposés par la commune.
- Petit retour en arrière sur des événements fin 2018.
- Interrogations sur la présentation des naissances, mariages et décès suite à la loi RGPD
- Adresse des écoles et de la maison des loisirs
- Présentation des investissements réalisés
- Deux pages sur la résidence autonomie
- Le C.M.E.
- Présentation des associations intercommunales
- Présentation des associations communales
- Autres associations
- Défi des 37
- Liste des commerçants artisans
- Couverture de fin : plan du centre de Quelaines St-Gault

Pour la couverture, réflexion en cours sur les photos. Peut-être la photo donnant une vue sur le bourg et les éoliennes.

Nous voulions parler du 75ème anniversaire de la libération de la France. Mais, peu de documents ont été transmis. On s'interroge sur la faisabilité d'un encart dans le bulletin. Peut-être que des personnes à la résidence autonomie auraient des souvenirs. En suspens.

Pour ce bulletin 2019, **une cinquantaine de page** le constitue. Aussi, nous essayons de trouver une solution pour **diminuer le coût**. Voir si une baisse du grammage des pages (120 gr pour les anciennes versions à **90 gr pour la nouvelle**) permettrait de réduire la facture. Nous allons contacter des imprimeries pour voir ce qui est faisable.

- **Projet accessibilité bâtiments communaux et équipements sportifs (badge)**  
(Présentation : Thomas JEANNEAU)

Suite à l'entrevue entre le commercial de la **société LTM** (Société basée à Vezin le Coquet), nous (Pierre C, SH et TJ) avons eu une présentation des produits SALTO. Solutions de fermetures électroniques autonomes. Cette société a installé des serrures électroniques sur quelques établissements de la ville de Craon qui ont donné entière satisfaction aux utilisateurs.

Au début d'année 2018, la **société Roimier-Tesnière** avait été rencontré (IS) et avait présenté les produits JPM similaires à ceux de la société SALTO.

Les béquilles électroniques fonctionnent à piles pour les 2 présentations.

Une carte électronique programmée est nécessaire pour le fonctionnement des serrures.

Possibilité d'installer ce matériel sur les accès du cimetière.

Nous avons pris rendez-vous le samedi 26 janvier, à Craon, avec Pierre C., afin de nous montrer le fonctionnement de ce système.

- **Point besoins Associations Sportives** (Présentation : Franck GAUTEUR)

### 1) **Pétanque**

Deux rencontres : 17/12 et 3/01

- Demande d'**extension du local actuel** (de 20,91 m<sup>2</sup> à 49,75 m<sup>2</sup>, soit +28,84 m<sup>2</sup>) [**plan élaboré**]

Les travaux seraient réalisés par l'Association, hors électricité et préparation terrain (terrassement, dalle). A charge de la municipalité, le coût des matériaux. Chiffrage en cours.

- **Projet boulodrome**. Etude de faisabilité en cours. Visite à prévoir à Azé.

- **Demandes diverses** : Sécurisation accès WC des jeux, demande d'abattage d'un arbre, demande de décapage du terrain du haut avec ré-empierrage, bastings à changer (chiffrage en cours), élagage à prévoir...

## 2) Tennis

Rencontre : 8/12

### Rénovation des courts extérieurs

- De nouvelles données (nouvel échancier pour dossier des dossiers mai 2019, subvention allouée pour une année et non plus pour trois années comme précédemment.)
- Des entreprises (habilitées QualiSport et Plan Qualité Tennis) ont été de nouveau démarchées pour chiffrage : ST Groupe et Terre de Sports.
  - ST Groupe : 60 340 € HT (72 408 € TTC)
  - Terre de Sports : 66 140 € HT (79 368 € TTC) (à retravailler)
  - Val de Loire Environnement : Attente d'actualisation du devis de Mars 2018
- Etude « Option Eclairage » (chiffrage en cours)
- Une partie maçonnerie reste à prévoir (Etude/Chiffrage en cours)

### Club-House (travaux divers)

- Travaux de réfection/rafraichissement souhaités (peinture, changement des chaises...): Etude chiffrage en cours (en interne)
- Accès Web du club-house (réalisé en interne, effectif au 11.01.2019)

### Demande d'aménagement « matériel » salle des sports

- Local de rangement s'avère exigu... Un espace + placard fermé dans le local matériel Foot-Basket va être attribué au Tennis (Etude/Chiffrage en cours)

## 3) Danse

Rencontre : 8/12

- Demande de travaux de rénovation de la salle de danse (lessivage, peinture, aménagement intérieur, placard, zone d'attente...) (Etude chiffrage en interne par Pierre C. : 960 € HT matériaux + 7 jours de travail)
- Problématique proximité et rangement du matériel (difficultés au niveau du Manoir du Buat) : Etude en cours pour affecter deux des trois anciens vestiaires du foot à la salle (un pour rangement + un rayonnage pour costumes) (Etude chiffrage en interne par Pierre C. : 480 € HT matériaux + 2 jours de travail).

## 4) Basket

Internet (E-marque) : Réalisé en interne, effectif au 11.01.2019.

### • Salle des Fêtes

- Point sur projet de remplacement des **portes** de la salle des Fêtes. Diverses entreprises ont été sollicitées pour chiffrage.
- Point **commission de sécurité** pour supprimer le cas échéant une des deux portes sur le boulevard du Stade. Venue Mr Sertin (SDIS) le jeudi 27/12. Accord + Qq remarques.
- Demande pour complément vaisselle et appoint. Devis réalisé (**201,37 €**).
- Organisation local rangement à revoir (Tables + chaises) pour faciliter l'inventaire et le comptage.
- Quelques modifications sur les documents de la Sdf à apporter.

### • Vestiaires de Football : finalisation

Reprise de contact avec Mr Malbois pour finaliser les travaux

Bancs vestiaires (Veillé).

Bardage extérieur : Venue M. Malbois et Latour, mercredi 16/01 à 10h.

Pare-douches (Devis en attente de signature chez sous-traitant Entreprise Dosso. - Cf M. Malbois)

Pression eau (En cours. - Cf. M. Malbois)

Finition de l'environnement (grillage côté Maison des Loisirs + Haie) : A travailler.

- **Questions diverses**

- Pare-ballon HS terrain annexe football. (Côté habitation Famille HEMERY) : Devis Nerual (2 290 € HT soit **2 748 € TTC**).
- Partie grillage HS : remplacement géré en interne.
- Mise aux normes WC public (Pétanque + Jeux) : Etude de restructuration en cours (chiffrage).
- Décoration de Noel : Bilan (remarques).
- Dossier « *Contrôle des Equipements Sportifs* » à travailler.

Les devis seront étudiés et arbitrés lors du vote du budget primitif 2019.

## **2019006 – QUESTIONS DIVERSES**

### **2019006a) – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2019**

**(Présentation : Christine DE PONTFARCY)**

Le dispositif « Argent de poche » crée la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour / 3 h x 5 € par heure).

Il s'adresse en priorité aux 16-17 ans, à des jeunes isolés ou restés en dehors du champ des dispositifs de droit commun ou des jeunes en souffrance. Une mixité sociale et la participation des jeunes filles seront toutefois recherchées. Les procédures d'inscription des jeunes doivent rester souples et équitables.

Sur la commune, l'opération « Argent de Poche » est mise en place depuis plusieurs années pendant les vacances de printemps et d'été, pour une enveloppe globale d'indemnisation de 3 500 €. Ce dispositif est une compétence intercommunale : le Centre Intercommunal d'Action Sociale a délibéré le 5 décembre 2018 pour reconduire cette action en 2019 et poursuivre la coordination. Toutefois le suivi continue d'être assuré par la commune via un comité de pilotage (inscriptions, liste des travaux, planning, paiement des indemnités).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DÉCIDE** de reconduire en 2019 le dispositif « Argent de poche » et de l'élargir aux vacances scolaires d'hiver. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

### **2019006b) – RESIDENCE AUTONOMIE – Convention avec Siel Bleu**

**(Présentation : Hugues GENDRY)**

L'Association Siel Bleu intervient à la Résidence Autonomie pour la prestation d'un atelier « Prévention des chutes », 1 h / semaine, le lundi, à la salle de restauration de la résidence autonomie.

Début des séances : 7 janvier 2019

Date de fin des séances : 30 décembre 2019

Tarif horaire : 50 €

Il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

1° ACCEPTE les termes de la convention tels que résumés ci-dessus,

2° AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Résidence Autonomie de l'exercice 2019.

**2019006c) INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Les Motards ont du cœur 53** passeront à Quelaines Saint-Gault, le 12 mai 2019.
- **Concours Régional des Villes et Villages Fleuris** : la commune de Quelaines Saint-Gault garde la deuxième fleur.
- **Demande de mutation de Pierre CHARLES** – Effet au 12 avril 2019
- **Recensement de la population** : réévaluée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 2 217 habitants
- **Cahier de doléances** à mettre à disposition si demande et **Salle Jules Verne** si demandée pour « le Grand Débat National » lancé par M. le Président de la République
- **Invitation Etoile Sportive Quelainaise – Soirée sponsors du 18 janvier 2019** (Participeront : Laurent LEFEVRE et Franck GAUTEUR)
- **Vœux du Père FOUCHER et de Géraldine BANNIER, Députée** aux conseillers municipaux
- **Invitation école Sainte-Marie** à la comédie « ATOUT CŒUR » transmise aux conseillers municipaux
- **Cérémonie civile à la suite du décès de Jérémy Leroy**, Lundi 21 janvier 2019, à 9 h 45, salle communale
- **Elections municipales – Planning des permanences.**

**Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 22 h 50**